Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B412-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011

Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B412

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer le marché n°11M037 relatif à la maintenance des modules applicatifs de gestion du CFA et à l'acquisition de modules supplémentaires et prestations associées

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
OLM/MB/APZ

03_2_01

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer le marché n° 11M037 relatif à la maintenance des modules applicatifs de gestion du CFA et à l'acquisition de modules supplémentaires et prestations associées

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis le transfert du CFA, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix dispose du logiciel WinCFA de la société YMAG, utilisé pour la gestion informatisée de cet établissement de formation.

En raison de l'état du droit sur l'utilisation du code source des progiciels, il a été procédé à une consultation sans mise en concurrence auprès de la société YMAG SAS qui détient les droits d'exclusivité du logiciel WinCFA en vue de l'acquisition de modules et de prestations associées

La société YMAG est le concepteur et éditeur exclusif de la gamme des logiciels WIN CFA ADMINISTRATIF, Win CFA PLANNING, NET CFA ainsi que du progiciel intégré YPAREO avec les portails associés. YMAG est la seule société habilitée à fournir l'intégralité des prestations d'adaptations et évolutions sur lesdits logiciels.

L'objet de ce marché est d'assurer le fonctionnement continu du progiciel de gestion du CFA et porte sur la fourniture, la maintenance et l'assistance des licences, modules et interfaces déjà déployés, ainsi que sur des prestations spécifiques

d'accompagnement sur site ou dans les locaux du prestataire telles que formation, assistance personnalisée, développement ou paramétrage client du logiciel Win CFA.
Préalablement au lancement de cette consultation le fournisseur a fourni une attestation de détention de droits exclusifs permettant marché négocié selon l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics.
En application de l'article 17 de l'Instruction Générale aux Services, la Commande Publique a émis un avis favorable pour le lancement de la procédure sous cette forme

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 28 octobre 2011.

Economie du marché :

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la concession du droit d'usage des licences, modules et interfaces ainsi que des prestations associées pour l'outil informatique de gestion du Centre de Formation des Apprentis.
Ce marché comprend :

- La maintenance et l'assistance des licences, modules et interfaces déjà déployés,
- La fourniture de licences, modules et interfaces supplémentaires,
- Des prestations d'accompagnement sur site ou dans les locaux du prestataire.

Les prestations ne sont pas décomposées en lots.

Mode d'exécution : le marché est conclu à bons de commande en application de l'article 77 du CMP. Le montant du marché est le résultat des prix indiqués dans le Bordereau des Prix multipliés par les quantités réellement exécutées.

Forme des prix : le marché est conclu à prix unitaires. Les prix sont fermes pour la première année, et révisables pour les années suivantes à la date anniversaire du marché.
Le marché ne comporte ni minimum ni maximum.

Durée du marché : le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. A l'issue de la période initiale, il est renouvelable trois fois pour une période de 12 mois par reconduction expresse.

Choix de la procédure : En raison de l'état du droit sur l'utilisation du code source des progiciels, il a été procédé à une consultation sans mise en concurrence auprès de la société YMAG SAS qui détient les droits d'exclusivité du logiciel WinCFA en vue de l'acquisition de modules et de prestations associées.

C'est donc la procédure négociée décrite aux articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics qui a été retenue.

Une lettre de consultation a été adressée le 6 juillet 2011à la société YMAG l'invitant à remettre une offre pour le présent marché avec une date limite de réception de l'offre fixée au 2 septembre 2011 à 12 heures.

Le jugement de l'offre a été effectué sur la base des critères prix, par rapport à l'estimation financière du marché, et valeur technique :

- prix : offre financière appréciée par rapport à l'estimation financière du marché.
- valeur technique : valeur technique de l'offre de la société YMAG appréciée sur la base de son mémoire technique fonctionnel présentant la description de la solution proposée sur les aspects :
  - fonctionnels (métier CFA),
  - technique (architecture et infrastructure informatique),
  - le plan de maintenance et d'assistance de la solution logicielle.

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la procédure définie à l'article 35-II-8ème alinéa du Code des Marchés Publics, deux phases de négociation ont été engagées avec le candidat avec des demandes de précisions techniques et d'amélioration de son offre financière :

1. Un premier courrier a été adressé le 20/09/2011 avec une date limite de réponse fixée au 4 octobre 2011 à 16H00
2. Un second courrier a été adressé le 7/10/2011 avec une date limite de réponse fixée au 14 octobre 2011 à 16H00.

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 28 octobre 2011 a décidé d'attribuer le marché n°11M037 à la société YMAG SAS pour un montant de 55 648,16 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code des marchés publics pris en ses articles 35-II-8° et 77 ;
VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M037 relatif à la « Maintenance des modules applicatifs de gestion du CFA - Acquisition de modules supplémentaires et prestations associées» attribué pour un montant de **55 648,16 € HT** à la société YMAG SAS.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au budget de la CPA :
  - à la section d'investissement Fonction 20 - Nature 205 pour l'acquisition de licences, modules et interfaces ;
  - à la section de fonctionnement, en 6156 pour la maintenance et les prestations associées hors formation et en 6184 pour les prestations de formation.

2011_B412

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer le marché n°11M037 relatif à la maintenance des modules applicatifs de gestion du CFA et à l'acquisition de modules supplémentaires et prestations associées

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

21 NOV. 2011